

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 25 JANVIER 2024**

**Présents** : CROSAZ Daniel Maire, CROSAZ Hervé, BLANC Jacques Adjoint, CROSAZ CARILLON Vincent, DUC Christian, FARDEAU Séraphin, FOUQUET Marie, PELLICER Sabine,

**Absent** : JUSOT Thierry, SZYMONIAK Romain.

**Secrétaire de séance** : CROSAZ Hervé



**Début de séance : 20h00**

**1) Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2023 :**

Aucune remarque.

**2) Enquête publique relative au zonage d'assainissement de la commune de Montvernier – volet eaux usées :**

Il sera procédé à une enquête publique relative au plan de zonage d'assainissement – volet eaux usées de la commune de Montvernier, **du Mardi 20 Février 2024 à 14h00 au Jeudi 21 Mars 2024 à 18h00** ; soit 31 jours. Cette enquête a pour objet d'assurer l'information du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers.

Monsieur Alain Ragot a été désigné Commissaire - enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble par ordonnance n° E23de 182/38 du 22/11/2023.

Monsieur Hugues Aspord a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant par la même ordonnance.

Le dossier de projet du plan de zonage d'assainissement – volet eaux usées, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire - enquêteur, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique :

- Sur support papier en Mairie de Montvernier aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00 ;
- Sur le site Internet de la Mairie : <https://www.montvernier-mairie.fr>

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- Sur le registre d'enquête papier prévu à cet effet en Mairie de Montvernier ;
- Par courrier, avant la clôture de l'enquête, à l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur, à l'adresse de la Mairie, 48 rue de la mairie 73300 Montvernier
- Par mail à l'adresse : [enquete.montvernier@gmail.com](mailto:enquete.montvernier@gmail.com)

Monsieur le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations en Mairie les :

- Mardi 20 Février 2024 de 14h00 à 18h00
- Mercredi 13 Mars 2024 de 14h00 à 18h00
- Jeudi 21 Mars 2024 de 14h00 à 18h00

**Vote pour à l'unanimité**

### **3) Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 73 de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies aux articles L. 812-3 à L. 812-5 du code général de la fonction publique. Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CdG73, pour une durée de six ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Vote pour à l'unanimité**

### **4) Travaux ONF :**

Pour donner suite à la demande de l'ONF d'effectuer des travaux de dégagement de la régénération, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité

### **6) Versement mensuel de la participation financière cantine :**

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter que la participation financière de 5€ par repas pour les familles dont les enfants prennent leur repas à la cantine scolaire pour l'année 2023/2024 des écoles maternelles et primaires soit versée mensuellement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et non plus au trimestre comme voté par délibération en date du 16 juin 2023.

**Approuvée par l'ensemble des Conseillers pouvant votés – deux Conseillers étant exempt du vote car concernés par la mesure**

### **7) Questions et informations diverses :**

Pas de questions.

Fin de séance 21h30

Secrétaire de séance  
Hervé CROSAZ

Le Maire, Daniel CROSAZ